

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 11 octobre 2017

Date de la convocation : 04 octobre 2017

Ordre du jour :

- 1- DEVIS ARROSAGE AUTOMATIQUE
- 2- BRANCHEMENT ASSAINISSEMENT COLLECTIF DE LA MAIRIE
- 3- CLOTURE MAIRIE – VOIE SNCF
- 4- LOCATION DE LA SALLE DES FETES AU MOIS DE JUILLET ET AOUT
- 5- QUESTIONS DIVERSES
 - Apéritif des anciens (date et lieu)
 - Spectacle Noel enfants

L'an deux mille dix-sept, le onze octobre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune d'ANCTOVILLE SUR BOSQ, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme BUNEL Nadine, Maire.

Présents : Mme BUNEL Nadine, Maire, M. CERCEL Benoît, Mme LURIENNE Magali, M. LEMOINE François, adjoints, Mmes GEORGES Brigitte, DEROUET Dominique, conseillers municipaux.

Absents excusés : LEPLUMEY Patricia (a donné procuration à Mme LURIENNE Magali) Mme DESHOGUES Elodie, M. COUPPEY Gilles (a donné procuration à M. CERCEL Benoît) et Mme DELALANDE Annie

M. CERCEL Benoît a été nommé secrétaire.

1- 2017/39- DEVIS ARROSAGE AUTOMATIQUE :

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le devis de l'entreprise 3 C J (Côté Cours Côté Jardins) d'un montant de 1 355,11 € TTC pour la mise en place d'un arrosage automatique du cimetière.

Après étude de ce devis, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, retient la proposition de l'entreprise 3 C J (Côté Cours –Côté Jardins) d'un montant de 1 355,11 € TTC et donne tout pouvoir à Mme le Maire pour signer le dit devis.

2- 2017/40- BRANCHEMENT ASSAINISSEMENT COLLECTIF DE LA MAIRIE

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que lors du raccordement en 2005 des bâtiments publics au réseau d'assainissement collectif, la manivelle a été oubliée et était toujours branchées sur une fosse septique. Elle a été découverte lors du démarrage des travaux d'accessibilité par la société G.A.T.P.

Madame le Maire présente le devis, pour mise en conformité, de l'entreprise G.A.T.P. d'un montant de 1 584,00 € TTC.

Après étude de ce devis, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, retient la proposition de l'entreprise G.A.T.P. d'un montant de 1 584,00 € TTC et donne tout pouvoir à Mme le Maire pour signer le dit devis.

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 11 octobre 2017

3- 2017/41- CLOTURE MAIRIE – VOIE SNCF

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le devis de l'entreprise G.A.T.P. d'un montant de 2 262.00 € TTC pour la pose d'une clôture entre la mairie et la voie SNCF. L'espace longeant la voie ferrée a été aménagé dans le cadre du marché des travaux de PMR. Une bordure a été créée avec pose de géotextile et de gravier. Il est proposé de remplacer le grillage existant par une clôture pleine composée d'un soubassement en béton, poteaux béton et pose de lames en bois traitées. Ces travaux permettront de rénover complètement cet espace et de délimiter l'espace public en occultant la voie ferrée.

Après étude de ce devis, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, retient la proposition de l'entreprise G.A.T.P. d'un montant de 2 262,00 € TTC et donne tout pouvoir à Mme le Maire pour signer le dit devis.

4- 2017/42- LOCATION DE LA SALLE DES FETES :

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de regrouper les termes figurant sur les délibérations de décembre 2002, de mars 2005, de février 2009 et de juin 2014 sur une même délibération et de les modifier ou d'apporter des ajouts si nécessaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité fixe les tarifs de location des salles des Fêtes ainsi que le montant de la caution :

	Habitants de la commune	Habitants hors commune
Pour le week-end (pas de location en juillet et en août)	110 €	220 €
Pour un vin d'honneur uniquement en juillet et en août , en journée jusqu'à 20h00	60 €	60 €
Couvert complet	0.91 €	0.91 €
Location de verres pour les vins d'honneur	15 €	15 €
Electricité	0.20 € du kWh consommé	0.20 € du kWh consommé
Caution	100 €	100 €
Acompte à la signature du contrat 60 %	66 €	132 €
Acompte pour les vins d'honneur 100 % à la signature du contrat	60 €	60 €

Associations de la commune : gratuite pour les réunions, vins d'honneur et deux manifestations par an.

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 11 octobre 2017

5- QUESTIONS DIVERSES

2017/43- DECISION MODIFICATIVE DU BUDGET :

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que suite aux travaux de mise en accessibilité de la salle des fêtes il risque d'avoir des travaux complémentaires non prévus au budget.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité décide d'effectuer un virement de crédits afin de payer ces dépenses imprévues.

Cette décision modificative se décompose de la façon suivante :

Section de Fonctionnement :

- | | |
|---|------------|
| - en dépense au compte 615221 « Bâtiments publics » : | - 10 000 € |
| - en dépense au compte 023 « Virement à la section d'Investissement » : | + 10 000 € |

Section d'Investissement :

- | | |
|--|------------|
| - en recettes au compte 021 « Virement de la section de fonctionnement » : | + 10 000 € |
| - en dépenses au compte 2313 « Immobilisation en cours » : | + 10 000 € |

Animations de fin d'année : Suite aux travaux de mise aux normes de la salle des fêtes l'apéritif des anciens et le spectacle des enfants ne pourra pas se faire dans la salle.

- Apéritif des anciens : est fixé au vendredi 1^{er} décembre 2017 à 18h30 au restaurant du Theil à Saint-Planchers
- Spectacle Noel enfants : en attente, une séance de cinéma est envisagée pour les enfants de 3 à 10 ans.

2017/44- PANNEAUX DE SIGNALISATION :

Monsieur François LEMOINE présente les devis de l'entreprise Signaux Girod pour les panneaux de point d'aspiration incendie d'un montant de 270.08 € TTC ainsi que les panneaux routiers temporaires d'un montant de 829.51 € TTC, cette dépense est déjà prévue au budget 2017.

Après étude de ces devis, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, donne tout pouvoir à Mme le Maire pour signer les dits devis.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures et 30 minutes.

à Anctoville sur Boscq, le 13 octobre 2017

Le Maire,
Nadine BUNEL.



